

*Canadian Banking*, par J.A. GALBRAITH. Un vol., XVIII et 378 pages — THE RYERSON PRESS, Toronto-Winnipeg-Vancouver, 1970 (\$10)

Herbert C. Byleveld

Volume 47, Number 2, July–September 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003934ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003934ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Byleveld, H. C. (1971). Review of [*Canadian Banking*, par J.A. GALBRAITH. Un vol., XVIII et 378 pages — THE RYERSON PRESS, Toronto-Winnipeg-Vancouver, 1970 (\$10)]. *L'Actualité économique*, 47(2), 363–366.  
<https://doi.org/10.7202/1003934ar>

et des tendances finales de l'économie, pour l'étude des conditions socio-institutionnelles qui influent sur les phénomènes économiques. Mais ces conditions ne modifient en aucune manière les lois naturelles du « modèle » abstrait de Mill, elles en nuancent seulement l'application » (p. 150).

La troisième partie porte sur les *historisants* ou, si l'on veut, les contestataires socio-historiques des logiciens de l'économie : List, Sismondi, Proudhon, Marx.

L'effort des contestataires pour intégrer l'histoire économique dans une reconstruction de l'économie, ou encore, leurs façons d'interroger les faits économiques de l'histoire pour en tirer des enseignements théoriques, nous éclairent sur les rapports de la théorie et de l'histoire. List a insisté sur l'analyse des forces productives, Sismondi a développé l'étude des déséquilibres en réaction contre le principe harmonique d'utilité. Proudhon a poursuivi une recherche importante que la tradition a tendance à ignorer : comment assurer une croissance constante dans la justice et la liberté ? En quoi Proudhon déroge à la théorie classique qui subordonne les exigences de la justice aux impératifs de la production, ou au socialisme utopique qui ignore les contraintes. Mais il n'échappe pas à l'absolutisme rationnel de son époque.

Karl Marx rejette la construction économique-morale de Proudhon mais, au contraire de celui-ci, il sous-estime la puissance créatrice de l'homme ; sa construction s'insère dans un schème d'interprétation matérialiste de l'histoire.

J.F. Faure-Soulet projette une lumière originale sur les économistes-logiciens qu'il situe dans leur cadre historique, matériel et spirituel. En témoignent principalement toute la dernière partie de son ouvrage et, notamment, son commentaire sur la pensée de Karl Marx. Voilà donc une contribution importante à l'épistémologie économique.

Albert Faucher

**Canadian Banking**, par J.A. GALBRAITH. Un vol., XVIII et 378 pages. — THE RYERSON PRESS, Toronto-Winnipeg-Vancouver, 1970. (\$10).

D'après Pascal, la dernière chose qu'on découvre en terminant un ouvrage, c'est celle qu'il aurait fallu traiter en premier. Le système bancaire constitue un sujet tellement vaste qu'il est parfois difficile pour un auteur d'en déterminer rigoureusement l'objectif principal et de le suivre sans dévier. M. Galbraith a su éviter l'écueil et a bien charpenté son œuvre. Il s'est fixé comme objectif de fournir une description explicative des banques à charte considérées comme des institutions intermédiaires sur les divers marchés de capitaux. Comment les banques acquièrent-elles « leurs » fonds ? Quel usage en font-elles ?

Le sujet est traité du point de vue institutionnel plutôt que théorique. L'auteur s'est concentré sur les opérations des banques à charte. Il ne touche qu'en passant le rôle de la banque centrale, la création de la masse monétaire ou le développement des institutions para-bancaires. Si cette orientation limite

son horizon, elle lui permet par contre de fouiller soigneusement le terrain qu'il a jalonné. Ainsi, il nous a donné un texte unique en son genre.

En quelque sorte, *Canadian Banking* remplace le célèbre texte de feu A.B. Jamieson, *Chartered Banking in Canada*, dont la première édition a paru en 1953 et la dernière, en 1962. Cependant, la première partie du volume de Jamieson, qui traitait de l'histoire du système bancaire au Canada à partir de 1820, n'a pas de pendant dans le nouveau texte. Galbraith s'occupe uniquement du système bancaire tel qu'il existe au début des années '70.

Il donne plus d'importance aux opérations bancaires (la deuxième partie de l'ouvrage de Jamieson) et les traite d'une façon plus approfondie. Il suffit de comparer la table des matières des deux volumes pour se rendre compte non seulement de l'originalité du nouveau texte, mais aussi des bouleversements qui se sont produits dans notre système bancaire au cours des années soixante, surtout après l'entrée en vigueur de la Loi sur les banques de 1967. Les analyses de Galbraith sur le passif-dépôt et les procédures de la compensation méritent particulièrement d'être signalées. La concurrence acharnée que se livrent les institutions financières pour recueillir des fonds lorsqu'il y a pénurie de capitaux a obligé les banques à donner beaucoup plus d'attention à l'administration du passif-dépôt (*liability management*). En ce qui concerne la compensation, signalons qu'une bonne connaissance du système s'impose si l'on veut comprendre l'évolution de la société actuelle vers « une société sans chèques ».

\*  
\* \* \*

Le texte se divise en six parties. La première partie donne une vue globale des banques à charte : les rouages par lesquels une nouvelle banque se fait octroyer une charte ; les pouvoirs non bancaires des banques ; la loi concernant les actionnaires et les conseils d'administration.

L'auteur nous rappelle que la constitution assujettit les banques à la législation fédérale — sans pourtant définir par la suite ce qui constitue une banque. Au lieu d'une définition, la Loi sur les banques donne simplement dans l'annexe « A » une liste des institutions auxquelles s'applique cette loi. En guise de commentaire, on peut observer que les Anglo-Saxons n'ont jamais accordé beaucoup d'importance aux définitions et aux constitutions, ni pour eux-mêmes, ni pour les autres. Pragmatiques, ils préfèrent se débrouiller, dans chaque période consécutive, selon les besoins de l'heure (*to muddle through*).

La deuxième partie traite des dépôts et des autres exigibilités du passif des banques. L'auteur observe que la Loi sur les banques traite de maints aspects en matière de dépôt, sans toutefois donner de définition d'un dépôt. (On trouve maintenant cette définition dans les règlements de la Société d'assurance-dépôt du Canada.) M. Galbraith observe cependant que la Loi sur les banques définit en quelque sorte indirectement le passif-dépôt en précisant ce qu'est

une débenture, la seule autre forme sous laquelle les banques peuvent emprunter directement du public. Les débentures sont des titres à long terme qui n'obligent pas les banques à constituer une réserve. En pratique, les banques les considèrent comme un élément de leur passif-capital.

Une description des lettres de crédit, d'acceptation et de garantie en usage dans les banques complète la partie II.

La partie III traite du capital et des bénéfices des banques et de l'état des réserves pour pertes, une innovation comptable prescrite par la Loi sur les banques de 1967. Auparavant, les banques se constituaient une réserve intérieure en diminuant certains éléments de leur actif.

La partie IV donne un exposé des prêts bancaires : les catégories de prêts, les garanties exigées par la banque et les facteurs qui déterminent les taux d'intérêt.

La partie V s'intitule « Other bank assets and financial activities ». L'auteur explique l'administration du portefeuille de placements, les transactions qui protègent la liquidité d'une banque et les opérations mondiales des banques à charte.

La partie VI, « The Canadian Payment System », décrit le rôle des banques dans le règlement des dettes et dans les transferts de fonds au pays. Un exposé détaillé éclaire tout le système des agences de compensation. C'est ici que l'auteur se permet quelques commentaires. Au sujet des quasi-banques, il dit : « *Their ability to compete with the chartered banks has apparently not suffered in any way from relying on the clearing services of the chartered banks* ». L'ordinateur affectera sensiblement le rôle des chèques dans le système de paiements en permettant des transferts directs de fonds. Si l'on en croit M. Galbraith, il est possible que toute la comptabilité d'une banque (non seulement les comptes de la clientèle, mais toute la comptabilité) soit automatisée et ne soit plus une fonction des succursales. Pourtant, l'auteur ne cherche pas à épater le public en parlant d'une « *cashless, chequeless society* » ; la société de demain sera tout simplement beaucoup moins dépendante des chèques comme moyen de paiements que la société d'aujourd'hui.

\*  
\* \* \*

Le grand mérite de l'œuvre de M. J.À. Galbraith est son caractère distinctif. Il s'est fixé un objectif limité, auquel il est resté fidèle, laissant à d'autres auteurs l'explication des activités de la Banque du Canada ou la création de dépôts par le système bancaire. L'auteur, qui donne des cours à McGill, développe ses idées avec l'esprit méthodique d'un universitaire. En tant que directeur de recherches économiques de la Banque Royale du Canada, il est également bien renseigné sur tous les aspects des pratiques administratives d'une institution bancaire qui se classe parmi les plus importantes au monde.

Tout en soulignant que l'auteur a apporté une grande contribution à la

littérature canadienne en cette matière, on peut se permettre quelques réserves sur certains aspects de sa présentation.

En premier lieu, le style de l'auteur est un peu terne. Son anglais est impeccable, mais il se borne souvent à employer des termes généraux. En expliquant le système de compensation, par exemple, il réfère souvent aux « quasi-banques », au lieu de parler des sociétés de fiducie, des caisses populaires ou des sociétés de prêts hypothécaires. Ce goût de l'abstraction a produit un livre qui semble plus loin de la vie quotidienne qu'il ne l'est en réalité.

La deuxième observation s'adresse probablement davantage à l'éditeur qu'à l'auteur. Il est bien connu que le public canadien (les anglophones en tout cas) aime les gros volumes ; on en a pour son argent. Galbraith serait probablement un peu plus facile à lire si le texte était quelque peu comprimé à la prochaine édition.

Les universitaires et les étudiants conscients de ces quelques faiblesses dans la présentation seront dans une meilleure position pour apprécier le travail immense accompli par M. Galbraith dans ses recherches, le soin avec lequel il a vérifié les détails les plus minutieux et l'esprit méthodique qui caractérise son ouvrage.

Herbert C. Byleveld

**La politique industrielle des États-Unis**, par l'O.C.D.E. Un vol., 6 po. x 9½, broché, 188 pages. — Paris, 1970.

Les principaux traits que met en lumière ce volume que l'O.C.D.E. publie s'énoncent comme suit : la complexité de l'industrie américaine, son souci de l'efficacité et son esprit compétitif ; la politique industrielle du gouvernement américain, reflet de la politique économique générale ; la collaboration entre les pouvoirs publics et l'industrie, notamment en matière de commandes de l'État, de recherche, de formation professionnelle et l'information industrielle, particulièrement développée aux États-Unis ; les liens étroits entre l'industrie et l'université.

Cet ouvrage avec préface du Baron von Platen, est fondé sur une étude de la politique industrielle pratiquée aux États-Unis, présentée en 1968 à une réunion du Comité de l'Industrie de l'O.C.D.E. par M. Walter A. Hamilton, Deputy Assistant Secretary au Ministère du Commerce ; il s'inspire également de documents américains et des travaux du Comité. Il constitue une source précieuse de documentation mais ne comporte pas d'appréciation de la part de l'O.C.D.E. sur la politique en question.

L'ouvrage traite tout d'abord des différentes façons dont le gouvernement agit indirectement sur l'activité économique, c'est-à-dire de l'« orientation globale » qu'il lui donne par le biais de la politique budgétaire et monétaire. Il analyse ensuite le cadre administratif et la nature des relations entre l'État et l'industrie, les actions destinées à faciliter l'adaptation de celle-ci, les facteurs de la productivité tels que l'infra-structure, l'enseignement et la gestion, ainsi que les mesures prises pour promouvoir les investissements industriels.